

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Du 24 Juin 2014 à 13h00

Nombre de conseillers en exercice : 15 Nombre de conseillers présents : 10

Présents : M. MORGEN Jean-Paul, M. BIANCHI Bruno, M. DE SOUSA Claude, M. PERIAT Fabrice, M. ROMANO Stéphane, M. GROSJEAN Hervé, M. OTTIGER Jean-Claude, Mme SCANZI Sylvie, M. FLEURY Sylvain (arrive au point 2), M. BESANCON Germain.

Absents excusés :

Mme GRUSS Virginie a donné pouvoir à M. Jean-Paul MORGEN
M. ROBEZ-MASSON Jérémy a donné pouvoir à M. Stéphane ROMANO
M. PAILLARD Bertrand a donné pouvoir à M. Jean-Claude OTTIGER
M. NACER Boudjema a donné pouvoir à M. Sylvain FLEURY (absent au point 1 de l'ordre du jour)
Mme GARCIA Françoise a donné pouvoir à Mme Sylvie SCANZI

Ordre du jour :

- 1) Approbation du PV du conseil du 21 mai 2014
- 2) Elections sénatoriales : désignation des délégué(e)s titulaires et suppléants
- 3) Motion AMF (baisse massive des dotations)
- 4) Motion lycée Diderot (fermeture de l'établissement)
- 5) Questions diverses

Il a été constaté que le conseil municipal de la commune de DENNEY s'est réuni le vingt juin de l'an deux mil quatorze à dix-huit heures trente minutes en application des articles L.283 à L.290-1 du code électoral. A cette date, la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT n'étant pas remplie, le conseil municipal s'est de nouveau réuni l'an deux mil quatorze, le vingt-quatre du mois de juin à treize heures.

Le Maire ouvre la séance après avoir constaté que le quorum est atteint, il a procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance. M. Fabrice PERIAT est nommé secrétaire de séance.

1 – Approbation du PV conseil du 21 mai 2014

M. le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance en date du 21 mai 2014.
Le Conseil à l'unanimité,
APPROUVE le procès-verbal de la séance du 21 mai 2014.

2 - Elections sénatoriales : désignation des délégué(e)s titulaires et suppléants

M. le Maire rappelle les instructions préfectorales, à savoir :
Le conseil municipal doit impérativement se réunir le 20 juin pour désigner les délégués des conseils municipaux. En l'absence de quorum lors de la séance du 20 juin, l'élection sera alors reportée au mardi 24 juin avant 15 heures.

Mise en place du bureau :

Le bureau est composé des deux élus plus âgés et des deux élus plus jeunes présents à savoir :
M. Germain BESANCON – M. Jean-Claude OTTIGER – M. Stéphane ROMANO – M. Sylvain FLEURY.

Election des délégués :

Nombre de votants : 15
1 bulletin nul
Suffrages exprimés : 14
Nombre de suffrages obtenus par chaque candidat :
Procès verbal du 24 juin 2014.docx

M. Jean-Paul MORGEN 14 voix – M. BIANCHI Bruno 14 voix – M. DE SOUSA Claude 14 voix.

Election des suppléants :

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages exprimés : 15

Nombre de suffrages obtenus par chaque candidat :

Mme SCANZI Sylvie : 15 voix - Mme GRUSS Virginie : 15 voix - M. ROMANO Stéphane : 15 voix.

3 – Motion AMF (baisse massive des dotations)

M. le Maire expose :

L'Association des Maires de France nous a transmis un courrier alertant les collectivités locales et leurs intercommunalités, sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat. A ce courrier est jointe une motion de soutien aux demandes portées par l'Association des Maires de France pour alerter les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** la motion soutien à l'action de l'AMF pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.
- **CHARGE** le Maire de transmettre à l'AMF la motion adoptée en Conseil.

4 – Motion lycée Diderot (fermeture de l'établissement)

M. le Maire expose :

L'Association des Maires de France nous a transmis un modèle de motion proposé par M. Guy MICLO, Maire de la Commune de Rougegoutte et Vice-Président du Conseil Général, afin de soutenir la demande de maintien du Lycée Diderot, menacé de fermeture.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** la motion pour le maintien du Lycée Diderot
- **AUTORISE** le Maire à transmettre cette décision à la Région Franche-Comté.

5 - Questions diverses et informations

M. le Maire rappelle que le prochain conseil se déroulera courant juillet 2014,

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 13h50

**Les délibérations sont détaillées et consignées sur le registre des délibérations.
Ce registre peut être consulté en mairie**
